

SOUTENEZ SEVREMONT FOOTBALL CLUB GRACE AU MECENAT



SEVREMONT FC

Rue Lescure, La Flocellière 85700 SEVREMONT

Contact

David CAMPER 06 75 68 96 44

partenaires@sevremontfc.fr

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE : Nom du décisionnaire :

ADRESSE :

TEL : MAIL : @

DÉSIGNATION	COÛT REEL -60% de remise fiscale	INVESTISSEMENT TOTAL	CHOIX
PANNEAUX STADES A L'ANNEE			
Achat d'un 1 ^{er} panneau à l'unité	120 €	300 €	
Renouvellement 1 panneau	60 €	150 €	
Renouvellement 2 panneaux	100 €	250 €	
Renouvellement 3 panneaux	120 €	300 €	
Renouvellement 4 panneaux	140 €	350 €	
TOURNOI JEUNES			
Naming Principal tournoi	200 €	500 €	
Naming sur un de nos 4 terrains 4 MAX	80 €	200 €	
PANNEAUX BARS TERRAINS			
Naming Principal Bar 80 X 120 4 MAX	120 €	300 €	
BALLONS MATCH			
Ballon de Match	40€	100 €	
VIE DU CLUB			
Mécénat Libre			



RESERVATION JEUX DE MAILLOT

Saison 2022-2025



EQUIPE 1

DOMICILE

2 000€ (800€*)

EXTERIEUR

1 400€ (560€*)

SENIORS

1^{er} Jeu de maillots

1 200€ (480€*)

Fleury - Michon

2^{eme} Jeu de maillots

1 200€ (480€*)

3^{eme} Jeu de maillots

1 200€ (480€)

LOISIRS

1^{er} Jeu de maillots

1 200€ (480€*)

FOOTSAL

1^{er} Jeu de maillots

1 000€ (400€*)

U16 – U18

1^{er} Jeu de maillots

1 200€ (480€*)

2^{eme} Jeu de maillots

1 200€ (480€*)

U14 – U15

1^{er} Jeu de maillots

1 200€ (480€*)

2^{eme} Jeu de maillots

1 200€ (480€*)

Vendée Spa

U12 – U13

1^{er} Jeu de maillots

750€ (300€*)

Fleury - Michon

2^{eme} Jeu de maillots

750€ (300€*)

3^{eme} Jeu de maillots

750€ (300€)

4^{eme} Jeu de maillots

750€ (300€)

U10 – U11

1^{er} Jeu de maillots

750€ (300€*)

2^{eme} Jeu de maillots

750€ (300€*)

3^{eme} Jeu de maillots

750€ (300€)

U8 – U9

1^{er} Jeu de maillots

750€ (300€*)

2^{eme} Jeu de maillots

750€ (300€*)

3^{eme} Jeu de maillots

750€ (300€)

U6 – U7

1^{er} Jeu de maillots

750€ (300€*)

2^{eme} Jeu de maillots

750€ (300€*)

3^{eme} Jeu de maillots

750€ (300€)

Sponsor de la Catégorie

LOGO DOS

Sur tous les maillots de la catégorie

2 équipes
1 100€ (440€*)

3 équipes
1 500€ (600€*)

CHAQUE JEUX DE MAILLOTS COMPREND:

- 1 logo face
- 13 maillots joueurs
- 1 maillot gardien
- 1 maillot sponsor
- 1 sac floqué Catégorie + Sponsor
- 1 logo panneau Bars, logo site web

*Tarif à votre charge après application de la remise fiscale de 60% liée au mécénat.

CONVENTION DE MÉCÉNAT



Au nom du SEVREMONT FOOTBALL CLUB « MERCI ».

Grâce à votre participation, vous permettez à l'ensemble des licenciés du club de pratiquer leur activité dans les meilleures conditions possibles. Cette aide financière est aussi indispensable pour indemniser nos éducateurs, entraîneurs diplômés et pour proposer des fêtes et animation sur le territoire Sèvremontain.

ENTRE D'UNE PART

L' Association **SÈVREMONT FOOTBALL CLUB**, association Loi 1901 dont le siège est situé Stade municipal, Rue Lescure, 85700 La Flocellière à SEVREMONT. Déclarée à la préfecture de la Vendée, le 3 juin 2005 sous le N°0851005265, qui a pour objet la pratique de l'éducation du Football, représentée par JEAN DENIAU agissant en sa qualité de Président.

Ci-après désignée «L'Association»

ET D'AUTRE PART :

La Société : _____ dont le siège est situé _____

Représenté par _____ En sa qualité de _____

Ci-après désignée «Le mécène»

Le mécène apporte son soutien à l'association dans le cadre de ses activités. Ce soutien est convenu à titre gratuit et il n'y aura donc aucune contrepartie rendue au mécène, en rémunération de son soutien.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

1 - OBJET DE LA CONVENTION

Le mécène s'engage à apporter à l'association son soutien matériel, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire. Seul le nom du mécène (solo, sigle...) pourra apparaître dans le cadre des différentes activités de l'association sur les différents supports.

2 - MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le mécénat qui est consenti par le mécène à l'association peut se traduire par des dons de somme d'argent, par des dons en nature, ou bien encore par la mise à disposition de matériel ou bien de personnel. Il est dès à présent convenu que le mécène s'engage à verser un don à l'Association d'un montant de€ pour 2022 – 2023
de€ pour 2023 – 2024
de€ pour 2024 – 2025

3 - DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent contrat a une durée de 3 ans à compter du 1er Juillet de l'année en cours au 30 Juin de dernière année.

4 - DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION

L'association déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir les dons et à remettre un reçu fiscal. La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 BIS du CGI (60% déductibles fiscalement)

5 - RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée :

- En cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties.
- Pour cause de cessation d'activité de l'une des deux parties.

FAIT À _____

LE _____

En deux exemplaires

Pour l'association (S.F.C)

Pour la société (Nom, Prénom, Signature)

M. Jean DENIAU